MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile

Aéroport de Wallis Hihifo

Réaménagement du parking visiteurs de l'aéroport

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)



Maîtrise d'ouvrage : SEAC Wallis
Maîtrise d'œuvre : SNIA INFRA

GENERALITES

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRIX

Les travaux seront payés par application des prix unitaires et forfaitaires détaillés ci-après et appliqués aux quantités d'ouvrages réellement exécutées et constatées contradictoirement. Ces ouvrages seront conformes à la commande du Maître d'œuvre et devront satisfaire aux prescriptions de l'ensemble des pièces du marché, dont celles du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Ils tiennent compte notamment :

- ✓ de l'exiguïté des emprises de travaux ;
- ✓ de la nature des terrains ;
- ✓ de la présence éventuelle d'autres entreprises sur les emprises de chantier ;
- ✓ des stipulations figurant au CCAP définissant la conservation des divers réseaux concessionnaires en place.

En outre, ces prix tiennent compte également des sujétions du contrôle extérieur et incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur.

ARTICLE 2 - FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

Les prix du bordereau tiennent compte de toutes les fournitures de matériaux.

ARTICLE 3 - POSE, MISE EN PLACE, MISE EN ŒUVRE ET QUALITÉ

La pose, la mise en place ou la mise en œuvre de matériel ou matériaux comprend toutes les sujétions afférentes nécessaires à la parfaite finition des travaux et notamment :

- ✓ les adaptations sur le site, les opérations de raccordement de parties d'ouvrages… ;
- ✓ l'évacuation en décharges des conditionnements et autres matériaux non utilisables (produits de démolition, terres impropres au ré-emploi....) y compris les frais y afférents ;
- ✓ la remise en état en accord avec le Maître d'œuvre des ouvrages modifiés (ragréages, bouchage de réservations…).

Les dispositions du fascicule 27 du CCTG et de son additif, en matière de règle de l'organisation à mettre en place en vue d'assurer l'obtention de la qualité requise sont également applicables aux parties d'ouvrage qui ne relèveraient pas dudit fascicule.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS

Les prix relatifs aux installations de chantier comprennent toutes les sujétions relatives aux transports des éléments de chantier précités, depuis les lieux de fabrication, d'extraction, de production, et d'emprunt pour location, jusqu'à l'emplacement intermédiaire défini par le maître d'ouvrage.

Les prix comprennent toutes les sujétions relatives au transport (amenée, repliement) depuis l'emplacement intermédiaire jusqu'aux lieux d'interventions.

ARTICLE 5 - DÉFINITION DES PRIX

Les prix du bordereau s'entendent hors taxes et s'appliqueront quelles que soient les quantités mises en œuvre à chaque intervention sauf stipulation différente dans le libellé de certains prix pour intervention concernant de petites quantités.

1. PRESTATIONS GENERALES

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
1.1	**INSTALLATIONS DE CHANTIER** Ce prix rémunère forfaitairement les prestations prévues notamment à l'article 31 du CCAG, à l'article 8.4 du CCAP, au CCTP et au PGCSPS. Ils concernent les installations de chantier nécessaires aux travaux de terrassement, chaussées et équipements. Ce prix comprend notamment : ✓ les opérations de reconnaissance topographiques : ➢ les frais liés à la reconnaissance contradictoire de limite d'emprises et levés topographiques complémentaires, ➢ les frais relatifs au piquetage général et piquetages complémentaires, ➢ les autres frais relatifs aux éléments topographiques nécessaires à l'exécution des travaux, notamment ceux visés dans le CCTP, et non rémunérés spécifiquement dans le cadre des autres prix du bordereau, ➢ les sujétions pour intervention de l'équipe topographique dans les 24 heures après demande au Maître d'œuvre, ➢ les frais relatifs au contrôle intérieur topographique (contrôle interne et contrôle externe de toutes les opérations topographiques). ✓ l'établissement du projet d'installations de chantier ; ✓ les dépenses éventuelles d'achat ou de location et d'utilisation des terrains ; ✓ l'aménagement des terrains, des accès, y compris la fourniture de tous les matériaux de construction nécessaires ; ✓ la mise en œuvre, la location, et le repliement des magasins de stockage, pour le conditionnement des matériaux de chantier, suivant les prescriptions du CCTP ; ✓ les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers ; ✓ les frais d'installation, de fonctionnement et de repli en fin de chantier des locaux ; ✓ la mise à disposition de locaux et de sanitaires pour le Maître d'œuvre (y compris imprimante, consommables, un accès internet...) ✓ la mise à disposition de la Maîtrise d'œuvre pendant la durée des travaux d'un bureau, table et chaise ; ✓ la mise à disposition d'une salle de réunion pour 10 personnes ; ✓ l'amenée et le repliement du matériel nécessaire aux travaux ; ✓ les frais de fourniture, de mise en place et d'entretien de la signalisation et des dispositifs de sécurité de chantier (accès, sites de travaux, ouverture et fermeture du balisage chantier) ; ✓ les dispositions de tous ordres, signalisation, équipements individuels et collectifs et notamment ceux relatifs à la prise en compte de la co-activité et de l'enchaînement des travaux à toutes les phases du chantier, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier (cf. PGCSPS en particulier) ; ✓ les dispositions de tous ordres en vue d'assurer la protection de l'environnement ; ✓ la remise en état total des lieux du chantier ; ✓ les frais éventuels de constats d'huissiers de l'état des voiries avant démarrage des travaux, avant remise en état des voiries et après remise en état ; ✓ les frais de remise en état des voiries locales et des propriétés privées dégradées par les travaux ;	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	✓ les mouvements de matériel et de personnel quelle que soit leur fréquence, sur l'ensemble du chantier pour l'accomplissement des travaux. Ce prix s'applique en deux fractions : ✓ 70 % après l'amenée, le montage des installations et la mise en place du matériel de la base vie ; ✓ 30 % après démontage des installations et le repliement du matériel et remise en état des terrains.	
	LE FORFAIT :	
1.2	**CONTRÔLES EXTERNES – PLAN D'ASSURANCE QUALITÉ** Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations nécessaires à : ✓ l'établissement, au suivi et à la mise à jour des plans d'assurance qualité (PAQ), pour l'ensemble des travaux du présent marché, ✓ la coordination entre les différents PAQ par techniques et sous-traitants, ✓ la mise à disposition pendant toute la durée du chantier d'un responsable de la qualité et du personnel chargé du suivi du Plan Qualité et de la rédaction de rapports hebdomadaires de synthèse. ✓ les frais $^{et}/_{ou}$ les honoraires de laboratoire auquel l'Entrepreneur fera appel pour les essais, les frais occasionnés par les comptes rendus des essais effectués et toutes sujétions ; ✓ l'ensemble des essais nécessaires avant la réalisation des travaux et à la fin de la réalisation des travaux ; ✓ l'ensemble des prescriptions des fascicules du CCTG applicables à ces travaux et celles du CCTP.	
	LE FORFAIT :	
1.3	**ÉTUDES D'EXÉCUTION** Ce prix rémunère forfaitairement les études d'exécution de toutes les parties d'ouvrages conformément aux règlements et dispositions de bonne construction et la fourniture au Maître d'œuvre des plans d'exécutions tels que décrits au CCTP. Ces prestations comprennent notamment : ✓ l'établissement des documents contractuels d'implantation, de nivellement et calepinage ; ✓ l'implantation et l'élaboration des repères pour le piquetage des ouvrages ; ✓ les métrés et plans d'exécution ; ✓ la fourniture des documents nécessaires à la réalisation des travaux (fiches produits, procédures, plans...).	
	LE FORFAIT :	
1.4	**DOSSIER DE RÉCOLEMENT** Ces prestations comprennent notamment : ✓ la fourniture d'un dossier de pièces écrites et de plans en trois exemplaires (2 au	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	format papier et 1 au format électronique) du Dossier des Ouvrages Exécutés ; ✓ la fourniture des éléments de récolement sous la forme de fichiers compatibles avec les logiciels du Maître d'œuvre (.dwg pour les plans) ; ✓ le dossier complet du suivi de l'assurance qualité. Il comprend tous les frais nécessités par l'établissement des documents (relevés topographiques, dessins, prises de vue, montages, tirages…) tels qu'ils sont définis au CCAP. Ce prix est rémunéré en une seule fois, à la remise complète du dossier de récolement et visée sans observation de la part de la Maîtrise d'œuvre. Si les documents remis se révèlent entachés d'erreurs, ces documents devront être repris.	
	LE FORFAIT :	
1.5	**PPSPS – SOSED** Ce prix rémunère au forfait pour l'intégralité des travaux objets du marché : ✓ l'établissement, la fourniture et le suivi du Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (PPSPS) y compris pour les sous-traitants ; ✓ l'établissement, la fourniture et le suivi pendant toute la durée des travaux du SOSED conformément aux stipulations du CCAP et du CCTP.	
	LE FORFAIT :	
1.6	**DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER** Ce prix rémunère au forfait, les études et la fourniture du dossier d'exploitation sous chantier pour chaque phase conformément aux prescriptions du CCTP et aux plans du marchés : ✓ la production de plans d'exploitation par phases à fournir au format informatique et en 1 exemplaires papier ; ✓ la représentation sur les plans des cheminements piétons, de la signalisation et clôtures, le positionnement du balisage et des panneaux de chantier ; ✓ l'ensemble des plans remis devront être conformes aux textes et documents techniques essentiels, édités par le SETRA et par le CETU, et notamment à l'IISR, aux manuels du chef de chantier… ; ✓ la production d'une notice explicative détaillée et la fourniture du planning. Ce prix comprend également toutes les mises à jour nécessaires des pièces du dossier initial avant chaque phase d'exploitation. Il tient compte : ✓ des remarques des exploitants, et ce tout au long de la durée du chantier, ✓ des mises à jour demandées lors de l'instruction des arrêtés de circulation, ✓ des adaptations au fur et à mesure du chantier, ✓ de l'analyse et des compléments d'exploitation qui seront fournies. Ce prix sera réglé après la validation de chaque phase de la manière suivante : ✓ 25% à la validation de la première version du dossier d'exploitation sous chantier prenant en compte l'ensemble des phases ; ✓ 60% réparti entre chaque phase ; ✓ 5% à la dépose de l'exploitation sous chantier.	
	LE FORFAIT :	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
1.7	**RECONNAISSANCE, DEVOIEMENT $^{ET}/_{OU}$ DEMOLITION DES RESEAUX** Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des démarches relatives au récolement sur site, au dévoiement ou démolition des réseaux des différents concessionnaires. Il comprend notamment : ✓ l'ensemble des démarches administratives et rendez-vous sur site ; ✓ le récolement sur un plan récapitulatif de tous les réseaux présents dans la zone de travaux en format dwg ; ✓ les détections in situ éventuelles par tout moyen adapté (pelle, géoradar...), ✓ la dévoiement de réseaux (y compris terrassement, dépose, mise en décharge, repose selon les mêmes prescriptions que pour les réseaux neufs réalisés dans le cadre du présent marché) ; ✓ la démolition de réseaux (y compris terrassement, dépose, mise en décharge...).	
	LE FORFAIT :	
1.8	**IMPLANTATION – PIQUETAGE** Ce prix rémunère forfaitairement les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires pour les travaux, telles que définies à l'article 27 du CCAG et au CCTP.	
	LE FORFAIT :	
1.9	**NETTOYAGE PAR BALAYEUSE** Ce prix rémunère à la 1/2 journée l'amenée/repli et le nettoyage de la zone située à l'intérieur ou aux abords des emprises de travaux par une balayeuse mécanique.	
	LA DEMI-JOURNÉE :	

2. TRAVAUX PREPARATOIRES

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
2.1	**ABATTAGE, DEBROUSSAILLAGE ET DESSOUCHAGE** Ce prix rémunère au forfait, les travaux d'abattage, de débroussaillage et de dessouchage, exclusivement sur autorisation du Maître d'œuvre. Il comprend également : ✓ le nettoyage, l'évacuation et la mise en décharge des produits résultant de cette opération conformément au SOSED ; ✓ l'abattage et le dessouchage des arbres et arbustes (y compris la mise en copeaux des souches) ; ✓ la mise en œuvre des mesures de protection de la faune avant abattage ; ✓ y compris toutes sujétions de main d'œuvre, de matériels et d'exécution. Le brûlage sur site est interdit. Ce prix sera payé selon une répartition régulière entre chaque phase : ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°1 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°2 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°3 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°4.	
	LE FORFAIT :	
2.2	**DEGAGEMENT D'EMPRISE** Ce prix rémunère au forfait, le dégagement d'emprise de l'ensemble de la zone de travaux. Il comprend notamment : ✓ la dépose et l'évacuation de bordures ; ✓ la démolition de trottoir existante sur l'emprise du chantier ; ✓ la démolition du béton de fondation et du solin de butée ; ✓ l'emploi d'engins mécaniques spécifiques ; ✓ le dégagement manuel de certaines parties ; ✓ la démolition locale de matériaux de chaussée et trottoirs ; ✓ l'extraction de tous les réseaux concessionnaires (chambres, câbles, transformateurs, fourreaux, plaque béton, tampon, regard, canalisations, grillage avertisseur, câblette de terre…) réputés abandonnés et situés dans la zone de chantier ; ✓ le chargement et l'évacuation de l'ensemble des produits de démolition, y compris les éléments de bordures non réutilisables aux installations de stockage appropriées (frais de décharge compris) conformément aux prescriptions du SOSED ; ✓ l'amenée au dépôt du Maître d'œuvre des éléments pouvant être réutilisés ; ✓ le repli du matériel... Ce prix sera payé selon une répartition régulière entre chaque phase : ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°1 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°2 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°3 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°4.	
	LE FORFAIT :	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
2.3	**EQUIPEMENTS MISE EN PLACE POUR L'EXPLOITATION SOUS CHANTIER**	
	Ce prix rémunère au forfait la fourniture et mise en place des équipements d'exploitation sous chantier pour chaque phase. Ce prix comprend également la mise en œuvre d'un drainage provisoire (gestion des eaux pluviales pendant les travaux : collecte, relevage, traitement, évacuation...) Ce prix sera payé selon une répartition régulière entre chaque phase : ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°1 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°2 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°3 ; ✓ 25% à lors de la fin de réalisation de la prestation au titre de la phase n°4.	

3. TERRASSEMENT

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
3.1	**DECAPAGE DE TERRE VEGETALE** Ce prix rémunère, au mètre carré, le décapage de la terre végétale sur 30 cm conformément aux plans; ainsi que son stockage ou sa mise en décharge conformément aux stipulations du CCTP. Il comprend notamment : ✓ les travaux topographiques nécessaires ; ✓ l'amenée des engins nécessaires ; ✓ le décapage de la terre végétale, et l'arrosage éventuel pour limiter les émissions de poussière vers les voies sous circulation ; ✓ les analyses de caractérisation des terres ; ✓ le transport et déchargement au lieu de mise en œuvre ou de stockage, ou de mise en dépôt ; ✓ si nécessaire, le chargement, le transport et la mise ne décharge de la terre végétale dans la filière adaptée (y compris frais de mise en décharge). Ce prix comprend également le nettoyage, le retrait de végétaux et d'arbustes. Les quantités à prendre en compte seront déterminées en accord avec le Maître d'œuvre sur la base des constats du Maître d'œuvre.	
	LE METRE CARRE :	
3.2	**MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE** Ce prix rémunère au mètre carré, la mise en place d'une couche de terre végétale de 30 cm d'épaisseur minimum provenant du décapage. Ce prix comprend : ✓ la reprise et le chargement des matériaux stockés sur les aires provisoires, par temps sec pour éviter la formation de mottes trop importantes ; ✓ le transport des matériaux à pied d'œuvre par camions de chantier ; ✓ le tri, l'écrêtement et le criblage éventuel ; ✓ le régalage, l'arrosage éventuel (y compris fourniture de l'eau) et le compactage ; ✓ la mise en stock et la reprise éventuelle ; ✓ la revégétalisation des stocks de terre végétale ; ✓ la mise en œuvre soignée en couche homogène de 30 cm. Les quantités à prendre en compte seront déterminées en accord avec le Maître d'œuvre sur la base des documents d'exécution. La quantité de terre végétale est comptée sans foisonnement.	
	LE METRE CARRE :	
3.3	**ENGAZONNEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'un engazonnement de la couverture de terre végétale conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend l'amenée et le repli du matériel nécessaire à la réalisation de cette prestation.	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	LE METRE CARRE :	
3.4	**REALISATION DES DEBLAIS** Ce prix rémunère au mètre cube l'exécution des déblais de toutes natures. Ce prix comprend notamment : ✓ les piquetages complémentaires et les piquetages spéciaux ; ✓ l'amenée et le repli du matériel nécessaire ; ✓ l'extraction des matériaux quelle que soit leur nature et les moyens utilisés, leur chargement, y compris le tri, le transport et la mise en décharge des déblais, conformément aux prescriptions du SOSED; ✓ le réglage et le compactage du fond de forme des terrassements ; ✓ les sujétions de phasage notamment en raison des contraintes de circulation et de ralentissement au droit des ateliers, ✓ les sujétions dues à la présence de réseaux enterrés existants impliquant des dispositions constructives et de phasage particulières ; ✓ les sujétions d'extraction liées aux zones d'emprise contrainte ; ✓ les contrôles internes correspondants ; ✓ les sujétions liées au respect de la qualité de l'air ; ✓ les sujétions liées au respect et à la protection de l'environnement conformément au SOPRE. Ce prix s'applique quelle que soit la profondeur, la nature et la situation des déblais. Les quantités à prendre en compte seront établies sur la base des constats contradictoire visés par le Maître d'œuvre.	
	LE METRE CUBE :	
3.5	**REALISATION DE LA PST** Ce prix rémunère, au mètre cube, la réalisation d'une PST de 50 cm avec des matériaux d'apport. L'objectif est d'obtenir une PST2 de type AR1 : le matériau fourni et sa mise en œuvre devront conduire à ce résultat. Dans le cas contraire, toutes les reprises seront à la charge de l'Entreprise. Ce prix comprend notamment les opérations suivantes : ✓ les implantations et piquetages complémentaires et spéciaux ; ✓ l'amenée et repli du matériel ; ✓ la réalisation de la planche d'essai et ses résultats associés ; ✓ la fourniture et mise en œuvre du matériau, visé par le Maître d'œuvre ; ✓ le réglage et le compactage des matériaux conformément au GTR ; ✓ l'humidification éventuelle des matériaux, y compris la fourniture à pied d'œuvre d'eau ; ✓ la scarification si nécessaire ; ✓ les sujétions liées à l'aération des matériaux ; ✓ la protection superficielle des sols traités (au plus tard en fin de journée) ; ✓ la protection des plates-formes contre les eaux de toute nature et notamment contre les eaux de ruissellement, y compris l'exécution et l'entretien de tous les ouvrages provisoires nécessaires ; ✓ les sujétions éventuelles liées à la proximité d'ouvrages et de réseaux existants ; ✓ les contrôles de la qualité de la mise en œuvre : vérification des quantités d'eau utilisées confrontées aux métrés, vérification des Q/S, essais de	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	portance, pénétromètre... ; ✓ les sujétions liées au respect et à la protection de l'environnement conformément au SOSED et au CCTP. Les quantités à prendre en compte seront établies sur la base des constats contradictoire visés par le Maître d'œuvre.	
	LE METRE CUBE :	

4. ASSAINISSEMENT

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
4.1	**DEPOSE ET EVACUATION DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose et l'évacuation de l'ensemble des ouvrages enterrés devenus inutiles. Ce prix comprend : ✓ le dégagement des ouvrages enterrés à la pelle mécanique ; ✓ la démolition au brise roche hydraulique ou au marteau-piqueur ; ✓ le comblement des cavités en matériaux GNT ; ✓ le chargement, le transport et l'évacuation aux décharges et toutes sujétions (y compris frais de mise en décharge).	
	LE METRE LINEAIRE :	
4.2	**DEPOSE ET DEMOLITION DE REGARDS ISOLES** Ce prix rémunère à l'unité, la dépose et l'évacuation de regards isolés devenus inutiles. Ce prix comprend : ✓ le dégagement des ouvrages enterrés à la pelle mécanique ; ✓ la démolition au brise roche hydraulique ou au marteau-piqueur ; ✓ le comblement des cavités en matériaux GNT ; ✓ le chargement, le transport et l'évacuation aux décharges et toutes sujétions (y compris frais de mise en décharge).	
	L'UNITE :	
4.3	**MODIFICATION DE REGARDS EXISTANTS** Ce prix rémunère, à l'unité, la modification et/ou mise à niveau des regards existant des réseaux d'eaux pluviales conservés. Il comprend : ✓ l'obturation de certains piquages par bétonnage ; ✓ la découpe circulaire de revêtement ; ✓ la rehausse par maçonnerie ou pose d'une rehausse ; ✓ la fourniture et pose de tampon neuf complet, y compris scellement du cadre ; ✓ l'application de micro béton à prise rapide ; ✓ les rétablissements des revêtements ; ✓ l'ajout d'échelon si nécessaire ; ✓ la mise à niveau des crosses si nécessaire.	
	L'UNITE :	
4.4	**CREATION DE REGARDS DE VISITE Ø1000** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose de regard de visite Ø 1000 conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend la fourniture et pose de regard de visite, y compris terrassement supplémentaire mécanique ou à la main, et toutes sujétions de raccordements étanches de canalisations.	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	L'UNITE :	
4.5	**CREATION DE REGARDS A GRILLE AVALOIR PROFIL T2** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose de regard à grille avaloir de profil T2 conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend la fourniture et pose de regard de visite, y compris terrassement supplémentaire mécanique ou à la main, et toutes sujétions de raccordements étanches de canalisations.	
	L'UNITE :	
4.6	**CREATION DE REGARDS 80x80 AVEC TAMPONS** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose de regard 80X80 conformément aux prescriptions du CCTP. Le regard est équipé d'un tampon grille de classe D400 de type articulé. Ce prix comprend la fourniture et pose de regard de visite, y compris terrassement supplémentaire mécanique ou à la main, et toutes sujétions de raccordements étanches de canalisations.	
	L'UNITE :	
4.7	**FOURNITURE ET POSE DE CONDUITE PVC CR 16 de Ø 315** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations en PVC CR 16 de diamètre intérieur 315 mm. Ce prix comprend la fourniture et pose de canalisation conformément aux prescriptions du CCTP, y compris toutes sujétions de pose, coupes de tuyaux, embouts de scellement.	
	LE METRE LINEAIRE :	
4.8	**FOURNITURE ET POSE DE CONDUITE PVC CR 16 de Ø 400 mm** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations en PVC CR 16 de diamètre intérieur 400 mm. Ce prix comprend la fourniture et pose de canalisation conformément aux prescriptions du CCTP, y compris toutes sujétions de pose, coupes de tuyaux, embouts de scellement.	
	LE METRE LINEAIRE :	
4.9	**FOURNITURE ET POSE DE CONDUITE PVC CR 16 de Ø 500 mm** Ce prix rémunère la fourniture et pose de canalisations en PVC CR 16 de diamètre intérieur 500 mm. Ce prix comprend la fourniture et pose de canalisation conformément aux prescriptions du CCTP, y compris toutes sujétions de pose, coupes de tuyaux, embouts de scellement.	
	LE METRE LINEAIRE :	

5. VOIRIE – CHAUSSEES – REVETEMENTS DE SURFACE

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
5.1	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BORDURES DE TYPE T2** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de bordures de type T2 conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture à pied d'œuvre, le répandage et le réglage de la couche de matériaux formant lit de pose et son damage ; ✓ la fourniture à pied d'œuvre et les manutentions diverses des bordures ; ✓ les coupes des bordures ; ✓ la façon des joints aux emboîtements, les sujétions en courbes et au niveau des regards ; ✓ la fourniture et la pose de béton pour solin et calage. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE :	
5.2	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BORDURES DE TYPE P2** Ce prix rémunère, dans les mêmes conditions que le prix 5.1, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de bordures de type P2 conformément aux prescriptions du CCTP. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE :	
5.3	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BORDURES DE TYPE CS1** Ce prix rémunère, dans les mêmes conditions que le prix 5.1, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de bordures de type CS1 conformément aux prescriptions du CCTP. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE LINEAIRE :	
5.4	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BORDURES DE TYPE CC2** Ce prix rémunère Ce prix rémunère, dans les mêmes conditions que le prix 5.1, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de bordures de type CC2 conformément aux prescriptions du CCTP. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	LE METRE LINEAIRE :	
5.5	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GEOTEXTILE** Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre de géotextile conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend : ✓ la fourniture et mise en œuvre du géotextile à pied d'œuvre ; ✓ les recouvrements ; ✓ toutes sujétions d'exécution...	
	LE METRE CARRE :	
5.6	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GNT 0/31.5** Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de grave non traitée (GNT) 0/31,5 de type B sur une épaisseur de 0,20 m conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : ✓ les implantations ; ✓ la fourniture, le transport à pied d'œuvre et le déchargement ; ✓ la préparation du support, y compris réglage et compactage ; ✓ la mise en œuvre mécanique $^{et}/_{ou}$ manuelle ; ✓ le réglage et le compactage par couches ; ✓ la couche d'imprégnation en émulsion ; ✓ le nettoyage de chantier. Les quantités prises en compte seront établies sur la base des avant métrés joints aux plans d'exécution visés par le Maître d'œuvre. Ce prix s'applique quel que soit le lieu de mise en œuvre, le nombre d'interventions et la destination des matériaux sur le chantier.	
	LE METRE CUBE :	
5.7	**FOURNITURE ET MISE D'UNE COUCHE D'ACCROCHAGE** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation d'une couche d'accrochage conforme aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture du liant (émulsion cationique de bitume pur) ; ✓ l'atelier de répandage et l'application sur la surface à recouvrir. L'entrepreneur prendra ses dispositions pour garantir un collage homogène entre les couches respectant les cadences et prenant en compte les conditions climatiques lors de la mise en œuvre. L'entrepreneur prendra ses dispositions pour garantir le dosage en bitume résiduel de la couche d'accrochage au moment de l'application de la couche d'enrobés bitumineux. Les dispositions complémentaires mises en œuvre par l'Entrepreneur pour répondre aux exigences du CCTP sont incluses dans le présent prix.	
	LE METRE CARRE :	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
5.8	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10** Ce prix rémunère au cube, la fourniture et la mise en œuvre d'un Béton Bitumineux Semi-Grenu, sur une épaisseur moyenne de 6 cm, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix s'applique quel que soit le lieu de mise en œuvre, le nombre d'interventions et la destination des matériaux sur le chantier. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE CUBE :	
5.8 variante	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10 GRANULATS FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE** Ce prix rémunère au cube, la fourniture hors granulats et la mise en œuvre d'un Béton Bitumineux Semi-Grenu, sur une épaisseur moyenne de 6 cm, conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix s'applique quel que soit le lieu de mise en œuvre, le nombre d'interventions et la destination des matériaux sur le chantier. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre. Les granulats sont stockés sur la plate-forme de l'aéroport, le prix comprend l'éventuel déplacement des granulats vers la centrale à enrobé.	
	LE METRE CUBE :	
5.9	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON BALAYE SUR 6 CM** Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et mise en œuvre de béton balayé sur trottoirs sur 6 cm. Il comprend notamment : ✓ l'implantation ; ✓ la fourniture à pied d'œuvre, le répandage et le réglage de la couche de matériaux formant lit de pose ; ✓ la fourniture et mise en œuvre du coffrage ; ✓ la fourniture et mise en œuvre de treillis soudés ; ✓ la fourniture et mise en œuvre de la dalle en béton de gravillon 6/8 armé avec joint de dilatation tous les 20 m² de voirie ; ✓ la réalisation de la finition souhaitée de type « balayé » ; ✓ les frais et sujétions liés aux planches de convenance. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE CUBE :	
5.10	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON BALAYE SUR 2 CM** Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et mise en œuvre de béton balayé sur trottoirs ombrières sur 2 cm. Il comprend notamment : ✓ l'implantation ; ✓ la fourniture à pied d'œuvre, le répandage et le réglage de la couche de	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	matériaux formant lit de pose ; ✓ la fourniture et mise en œuvre du coffrage ; ✓ la fourniture et mise en œuvre de la dalle en béton de gravillon 6/8 avec joint de dilatation tous les 20 m² de voirie ; ✓ la réalisation de la finition souhaitée de type « balayé » ; ✓ les frais et sujétions liés aux planches de convenance. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre.	
	LE METRE CUBE :	

6. RESEAUX SECS

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
6.1	**REALISATION DE L'ETUDE D'ECLAIREMENT** Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation de l'ensemble des études d'exécution, telles que précisées au CCTP, nécessaires à la bonne réalisation de l'éclairage en fonction du zonage du parking (PMR, cheminement...) et l'emploi de matériels solaires. Il comprend notamment : ✓ les études de définition des réseaux pour réalisation de l'éclairage ; ✓ les plans d'implantation des matériels ; ✓ les notes de calcul ; ✓ les études photométriques ; ✓ le contrôle extérieur des installations par un organisme indépendant agrée comprenant : ➢ le respect des normes relatives aux équipements et la distribution de l'énergie ; ➢ les tests et contrôles inhérents au respect de la conformité de la réglementation relative à l'éclairage public ; ➢ l'établissement et la diffusion du certificat d'agrément...	
	LE FORFAIT :	
6.2	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE L'ECLAIRAGE** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture, le transport et la pose de l'ensemble de l'éclairage public solaire conformément aux prescriptions du CCTP. L'Entreprise devra soumettre pour accord le type de matériel retenu. Ce prix comprend : ✓ la fourniture, le transport et la livraison sur site au point d'implantation ; ✓ la fourniture et pose de massif y compris toutes sujétions de mise en œuvre ; ✓ la fourniture, le montage du fût et des crosses ; ✓ la pose du signal sur le support avant levage ✓ la fourniture et la mise en place de la filerie intérieure pour la liaison appareillage lanterne ; ✓ la fourniture et la pose de panneau photovoltaïque (y compris toutes les protections électriques nécessaires) ; ✓ la mise en place, le levage, le calage, le réglage et la fixation du mât ; ✓ le réglage et le blocage en place ✓ la fourniture et la mise en place des lanternes, des lampes, des drivers permettant la « variation de puissance » ; ✓ la vérification et le réglage de la verticalité de l'ensemble ; ✓ le thermolaquage et la mise en peinture en usine de l'ensemble au RAL défini dans le CCTP ; ✓ le raccordement de la lanterne et de la platine ; ✓ les réglages complémentaires de la lanterne ; ✓ la fourniture et la mise en œuvre de graisse et de capots de protection des tiges d'ancrage et de la boulonnerie ; ✓ les frais d'essais, de contrôle et de réception ; ✓ les vérifications mécaniques, électriques de l'ensemble des constituants ; ✓ la mise à la terre ; ✓ les essais de fonctionnement ; ✓ toutes sujétions de fourniture et de pose...	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	LE FORFAIT :	
6.3	**REALISATION DE TRANCHEES** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'exécution de tranchées pour la pose de fourreaux. Il comprend notamment : ✓ le sciage éventuel des couches supérieures de la structure en place ; ✓ les terrassements mécaniques ou manuels en terrain de toute nature ; ✓ le chargement, le transport et l'évacuation en décharge ou vers un centre de traitement des déblais, compris droit de décharge ou frais de traitement ; ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des matériaux pour remblai de tranchée ; ✓ la fourniture et mise en œuvre du sable pour le lit de pose et l'enrobage des fourreaux ; ✓ la fourniture et mise en œuvre de feutre anti-racine ; ✓ la fourniture et mise en œuvre de grillage avertisseur.	
	LE METRE LINEAIRE :	
6.5	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE FOURREAUX Ø110** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en place de fourreaux Ø110 à face intérieure lisse en barre conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des fourreaux, aiguilles ; ✓ la pose des fourreaux compris aiguillage sur le lit de pose en sable.	
	LE METRE LINEAIRE :	
6.6	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE FOURREAUX Ø90** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en place de fourreaux Ø90 à face intérieure lisse en barre conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des fourreaux, aiguilles ; ✓ la pose des fourreaux compris aiguillage sur le lit de pose en sable.	
	LE METRE LINEAIRE :	
6.7	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE FOURREAUX Ø63** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en place de fourreaux Ø63 à face intérieure lisse en barre conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des fourreaux, aiguilles ; ✓ la pose des fourreaux compris aiguillage sur le lit de pose en sable.	
	LE METRE LINEAIRE :	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
6.8	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE FOURREAUX Ø45** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en place de fourreaux Ø45 à face intérieure lisse en barre conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend notamment : ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des fourreaux, aiguilles ; ✓ la pose des fourreaux compris aiguillage sur le lit de pose en sable.	
	LE METRE LINEAIRE :	
6.9	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CABLETTE DE CUIVRE Cu 25MM²** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture, à la pose et au raccordement d'une câblette de cuivre Cu 25 mm², telles que définies dans le CCTP. Ainsi que la réalisation du dispositif de mise à la terre et d'équipotentialité pour tous les équipements. Ce prix comprend notamment : ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'une câblette en cuivre de mise à la terre de 25mm², nu, dans les tranchées en accotement et en TPC ; ✓ la réalisation des dispositifs en fond de fouille des massifs et des tranchées ; ✓ la fourniture et la pose des accessoires, ✓ la fourniture et la pose des coffrets de terre et des piquets de mise à la terre et d'équipotentialité (cuivre 25 mm²) ; ✓ le tirage proprement dit, y compris toutes sujétions de tirage mécanique et de pose manuelle ; ✓ les liaisons jusqu'à la barrette de terre (avec coupure pour mesure) et tous les raccordements ; ✓ les préparations, façonnages, coupes éventuelles et raccordements sur les matériels et équipements, ✓ les remontées et les boucles nécessaires aux raccordements, les accessoires de pose, fixation et de raccordement, ✓ les colliers de fixation, ✓ le repérage et l'étiquetage des câbles, ✓ les mesures et contrôles électriques. Ce prix comprend également les dispositifs de protection contre la foudre.	
	LE METRE LINEAIRE :	
6.10	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CHAMBRES L2C** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre de chambre de tirage normalisée L2C conformément aux prescriptions du CCTP. Ils comprennent notamment : ✓ le terrassement mécanique ou manuel en terrain de toute nature ; ✓ le chargement et l'évacuation des déblais en décharge ou vers un centre de traitement, compris droits de décharge ou frais de traitement ; ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des chambres, matériaux de raccordement, de remblai et de drainage, cadres et tampons, y compris logos,	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	✓ la pose de la chambre, les raccordements des fourreaux et le remblaiement, ✓ l'exécution du système de drainage des chambres par la mise en place d'un puisard ouvert sur puit drainant ; ✓ la pose et le scellement du cadre et du tampon de couverture ; ✓ les sujétions de découpe et de mise en place.	
	L'UNITE :	
6.11	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CHAMBRES EP80** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre de chambre de tirage normalisée EP80 conformément aux prescriptions du CCTP. Ils comprennent notamment : ✓ le terrassement mécanique ou manuel en terrain de toute nature ; ✓ le chargement et l'évacuation des déblais en décharge ou vers un centre de traitement, compris droits de décharge ou frais de traitement ; ✓ la fourniture, le transport, le déchargement et le stockage provisoire des chambres, matériaux de raccordement, de remblai et de drainage, cadres et tampons, y compris logos, ✓ la pose de la chambre, les raccordements des fourreaux et le remblaiement, ✓ l'exécution du système de drainage des chambres par la mise en place d'un puisard ouvert sur puit drainant ; ✓ la pose et le scellement du cadre et du tampon de couverture ; ✓ les sujétions de découpe et de mise en place.	
	L'UNITE :	
6.12	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN COFFRET ELECTRIQUE** Ce prix rémunère, forfaitairement, la fourniture, le transport, la pose et le raccordement d'un coffret de comptage HT agrée ENEDIS, conformément au CCTP du présent marché dans le cadre des futurs locaux loueurs. Ce prix comprend notamment : ✓ la fourniture à pied d'œuvre quelles que soient les sujétions d'accès du coffret de comptage ; ✓ le déchargement, la mise en place et la fixation du coffret de comptage ; ✓ les contacts avec le distributeur/fournisseur d'énergie et de téléphonique ; ✓ l'ensemble des raccordements amonts et aval (énergie et transmission) ; ✓ les accessoires de fixations, supports et autres ; ✓ le repérage du coffret et des câbles ; ✓ le passage d'un organisme certifié permettant d'attester de la conformité de l'installation ; ✓ l'établissement du CONSUEL et documents administratifs associés ; ✓ l'assistance lors de la mise en service par le distributeur (quelles que soient le nombre de déplacement sur site) ; ✓ toutes sujétions non précisées ci-dessus nécessaires à la réalisation de la prestation...	
	LE FORFAIT :	

7. SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
7.1	**FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX DE POLICE DE GAMME NORMAL** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux de police de gamme normal, ainsi que de leurs supports, systèmes de fixation, et massifs de fondation. Ce prix comprend notamment : ✓ les terrassements mécaniques et manuels ; ✓ la fourniture du panneau réfléchissant muni d'un film rétroréfléchissant de classe 2, en gamme normale ; ✓ l'amenée du panneau à pied d'œuvre ; ✓ la fourniture et la pose de support ; ✓ la réalisation du massif de fondation ; ✓ la fixation du support sur le massif et celle du panneau sur le support, y compris la fourniture de tous les systèmes de fixation (colliers, brides) et de la boulonnerie ; ✓ l'éventuelle remise en état de sol support y compris les fournitures de matériaux nécessaires ; ✓ les contrôles...	
	L'UNITE :	
7.2	**FOURNITURE ET POSE DE PANNONCEAUX DE POLICE DE GAMME NORMAL** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panonceaux de police de gamme normal conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix comprend notamment : ✓ la fourniture du panonceau réfléchissant muni d'un film rétroréfléchissant de classe 2, en gamme normale ; ✓ l'amenée du panneau à pied d'œuvre ; ✓ la fixation du panneau sur le support, y compris la fourniture de tous les systèmes de fixation (colliers, brides) et de la boulonnerie ; ✓ les contrôles...	
	L'UNITE :	
7.3	**REALISATION DE MARQUAGE BLANC LC 2U** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la réalisation de marquage au sol blanc de type LC 2U conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix rémunère notamment : ✓ le nettoyage de la chaussée avant la mise en place du filet de peinture ; ✓ le pré-marquage et l'implantation du marquage ; ✓ la fourniture et la mise en œuvre du marquage par un procédé agréé par le Maître d'œuvre et conforme aux normes en vigueur ; ✓ l'effaçage du marquage réalisé et sa reprise en cas d'erreur ou de malfaçon ; ✓ la fourniture du matériel adéquat nécessaire à la réalisation du marquage tel que prescrit par le code de la route ; ✓ toutes les sujétions liées au déroulement des travaux (phasage, circulation, co-activité...)	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
	✓ les contrôles...	
	LE METRE LINEAIRE :	
7.4	**REALISATION DE MARQUAGE BLEU LC 2U** Ce prix rémunère dans les mêmes conditions que le prix 7.3, au mètre linéaire, la réalisation de marquage au sol bleu de type LC 2U conformément aux prescriptions du CCTP.	
	LE METRE LINEAIRE :	
7.5	**REALISATION DE MARQUAGE BLANC T'2 2U** Ce prix rémunère dans les mêmes conditions que le prix 7.3, au mètre linéaire, la réalisation de marquage au sol blanc de type T'2 2U conformément aux prescriptions du CCTP.	
	LE METRE LINEAIRE :	
7.6	**REALISATION DE MARQUAGE BLEU T'2 2U** Ce prix rémunère dans les mêmes conditions que le prix 7.3, au mètre linéaire, la réalisation de marquage au sol bleu de type T'2 2U conformément aux prescriptions du CCTP. Ce marquage est complété des pictogrammes PMR conformément au code de la route et est rémunéré également par ce prix.	
	LE METRE LINEAIRE :	
7.7	**REALISATION DE MARQUAGE BLANC SPECIFIQUE** Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation de marquage au sol blanc conformément aux prescriptions du CCTP. Les marquages spécifiques concerné par ce prix sont notamment : ✓ les lignes de « Stop » ; ✓ les flèches simples et doubles ; ✓ les passages piétons ; ✓ les places réservés aux véhicules électriques... Ce prix rémunère notamment : ✓ le nettoyage de la chaussée avant la mise en place du filet de peinture ; ✓ le pré-marquage et l'implantation du marquage ; ✓ la fourniture et la mise en œuvre du marquage par un procédé agréé par le Maître d'œuvre et conforme aux normes en vigueur ; ✓ l'effaçage du marquage réalisé et sa reprise en cas d'erreur ou de malfaçon ; ✓ la fourniture du matériel adéquat nécessaire à la réalisation du marquage tel que prescrit par le code de la route ; ✓ toutes les sujétions liées au déroulement des travaux (phasage, circulation, co-activité...) ; ✓ les contrôles...	
	LE METRE CARRE :	

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
7.8	**REALISATION DE MARQUAGE VERT CHEMINEMENT PIETON** Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation de marquage au sol vert conformément aux prescriptions du CCTP. Ce prix rémunère notamment : ✓ le nettoyage de la chaussée avant la mise en place du filet de peinture ; ✓ le pré-marquage et l'implantation du marquage ; ✓ la fourniture et la mise en œuvre du marquage par un procédé agréé par le Maître d'œuvre et conforme aux normes en vigueur ; ✓ l'effaçage du marquage réalisé et sa reprise en cas d'erreur ou de malfaçon ; ✓ la fourniture du matériel adéquat nécessaire à la réalisation du marquage tel que prescrit par le code de la route ; ✓ toutes les sujétions liées au déroulement des travaux (phasage, circulation, co-activité...) ; ✓ les contrôles...	
	LE METRE CARRE :	

8. MOBILIERS ET EQUIPEMENTS

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
8.1	**FOURNITURE ET POSE DE DALLES PODOTACTILES** Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et pose de dalles podotactiles aux extrémités des passages piétons conformément aux prescriptions du CCTP.	
	LE METRE CARRE :	
8.2	**FOURNITURE ET POSE DE BANDES D'AIDE A L'ORIENTATION** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bandes d'aide à l'orientation conformément aux prescriptions du CCTP.	
	LE METRE LINEAIRE :	
8.3	**FOURNITURE ET POSE DE POTELETS** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'un potelet en acier galvanisé conformément aux prescriptions du CCTP.	
	L'UNITE :	
8.4	**FOURNITURE ET POSE DE POUBELLES** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'une poubelle conformément aux prescriptions du CCTP.	
	L'UNITE :	

9. OPTION N°1

Prix	Désignation du prix	Prix en €uro en chiffres
Option n°1	**REALISATION DE LA CHAUSSEE DE LA ZONE SEAC** Ce prix rémunère, au forfait, les prestations suivantes : ✓ la mise à niveau de l'ensemble des émergences rencontrées dans l'emprise des enrobés réalisés ✓ la fourniture du liant (émulsion cationique de bitume pur) ; ✓ l'atelier de répandage et l'application sur la surface à recouvrir. ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'un Béton Bitumineux Semi-Grenu, sur une épaisseur de 6 cm, conformément aux prescriptions du CCTP. Les quantités à prendre en compte seront déterminées par un constat contradictoire avec le Maître d'œuvre. L'entrepreneur prendra ses dispositions pour garantir un collage homogène entre les couches respectant les cadences et prenant en compte les conditions climatiques lors de la mise en œuvre. L'entrepreneur prendra ses dispositions pour garantir le dosage en bitume résiduel de la couche d'accrochage au moment de l'application de la couche d'enrobés bitumineux. Les dispositions complémentaires mises en œuvre par l'Entrepreneur pour répondre aux exigences du CCTP sont incluses dans le présent prix.	
	LE FORFAIT	

Direction générale de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél. : 33 (0)1 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr